

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2025-17
portant signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour
l'aménagement de la rue de la Victoire**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de contracter un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Victoire,
Vu la proposition de la société INFRALIM – 11 avenue du Bourbonnais – BP 47 – 23001 GUERET Cedex, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la rue de la Victoire, pour un montant global de 21 800, 00 € HT, décomposé comme suit :

- Aménagement de voirie : 13 800, 00 € HT
- Déconnexion des eaux pluviales : 8 000, 00 € HT

DECIDE

Article 1^{er} : la proposition de la société INFRALIM – 11 avenue du Bourbonnais – BP 47 – 23001 GUERET Cedex – est acceptée pour un montant global de 21 800, 00 € HT, décomposé comme suit :

- Aménagement de voirie : 13 800, 00 € HT
- Déconnexion des eaux pluviales : 8 000, 00 € HT

Il est ici précisé que le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Rozeille à Bellegarde en Marche a été avisé de ces travaux afin qu'il puisse s'organiser pour remplacer les canalisations d'eau potable.

Auzances, le 5 Mai 2025

Le Maire,

Françoise SIMON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20250505-2025-17-AU
Date de télétransmission : 06/05/2025
Date de réception préfecture : 06/05/2025